



Intervention de **MME. CATHERINE VIEU-CHARIER,**

Adjointe au Maire de Paris

*chargée de la Mémoire et du Monde combattant*



Madame la Maire du 4<sup>e</sup>, chère Dominique Bertinotti,  
Mesdames et Messieurs les parlementaires,  
Madame la secrétaire du PCF, chère Marie-George,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames et Messieurs, chers amis,

Quel destin, quand on mesure la distance qui sépare le petit **Charles LEDERMAN** né dans le quartier juif de Varsovie, arrivé en France à l'âge de trois semaines, et le grand avocat, le grand élu du peuple, résolument engagé dans son siècle, parvenu, à force de combat, de talent, mais aussi d'autorité morale, au faite de ses engagements !

Sa vie fut si riche, son itinéraire si abouti, qu'il serait présomptueux de vouloir les rendre en quelques mots.

D'abord il y a l'enfant ; l'enfant d'un quartier, le populaire faubourg du Temple, grandi dans le sein d'un modeste foyer juif et militant, et « *qui rêve des exploits de l'Armée rouge, du croiseur Aurore* » comme l'a raconté Claudie. Un enfant doué, brillant élève du lycée Voltaire et lauréat du concours général de latin. Et puis, un étudiant, curieux de tous les savoirs, qui se dirige vers le Droit et se découvre une vocation d'avocat.

Charles LEDERMAN a une conscience politique précoce – il est entré aux *Jeunesses communistes* à l'âge de 13 ans – et cela le conduit à mettre ses talents de juriste au service des faibles, des "*plus démunis face à la Justice*". Il y déploie ténacité et courage, défendant pour le compte de la *Ligue des Droits de l'Homme*, celles et ceux que les régimes totalitaires ont proscrits.

Charles LEDERMAN a été formé à l'école de Georges PITARD qui s'est consacré à la défense des ouvriers et des syndicats et qui sera, en 1941, fusillé par les nazis, parmi lesquels les premiers réfugiés juifs allemands.

Ainsi, le lien que le jeune homme a d'emblée noué avec le monde est profondément politique.

Entré au *Parti communiste* en 1934, il est de tous les combats contre la montée des fascismes d'Europe, en Italie, en Allemagne, en Espagne.

Lorsque éclate la guerre, Charles LEDERMAN affrontera, comme des milliers d'hommes, le déluge de fer de mai 1940 et la défaite qui s'en suit.

Combattant les Allemands dans la poche de Dunkerque, il est fait prisonnier et s'évade le 27 octobre pour rejoindre Lyon. Là, il entre immédiatement en résistance, laquelle s'enracine dans un double engagement : d'une part, son combat dans le sein de la section juive de la M.O.I., d'autre part, l'action qu'il conduit à la tête du bureau lyonnais de l'O.S.E. afin de soustraire aux nazis et aux autorités de Vichy les enfants juifs, promis à une mort certaine.

Je n'en dirai pas plus, Marie George BUFFET, Max WEINSTEIN l'ont largement et brillamment évoqué.

Le combat continue donc. Il n'est pas de mon propos de retracer ici l'entier parcours de Charles LEDERMAN. Cet engagement est dans toutes vos mémoires.

Je veux juste rappeler qu'aux côtés d'Adam RAYSKI, il est de ceux qui, au printemps 1942, fondent le *Mouvement National contre la Barbarie Raciste* (M.N.C.R.), devenu le M.R.A.P. après guerre.



Intervention de **MME. CATHERINE VIEU-CHARIER,**

Adjointe au Maire de Paris

*chargée de la Mémoire et du Monde combattant*

De ceux encore qui contribuent à la création de l'*Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide*, dont plus tard, Vladimir JANKELEVITCH et André BLUMEL seront aussi co-présidents.

En juillet 1943, il est aussi parmi ces combattants qui instituent le *Comité Général de Défense Juive*, indispensable trait d'union des réseaux juifs de résistance, qui donnera naissance à un organisme clandestin, le *Conseil Représentatif des Institutions Juives de France* (C.R.I.F.).

Après la guerre, inlassablement, il va donner, une fois encore, tout son sens à la notion d'engagement.

Ce combat qu'il mènera, toute sa vie durant, sera en effet tout entier consacré à la défense du droit et de la justice, de la dignité et de la liberté. Ainsi il devient l'ardent défenseur des adversaires des guerres coloniales, au Vietnam puis en Algérie, celui des victimes des régimes répressifs, Espagne, Grèce. Il s'engagera évidemment pour les époux ROSENBERG.

Attentif à la souffrance sociale, préoccupé de la condition de la classe ouvrière, attaché à défendre l'engagement syndical, Charles LEDERMAN ne cessera également d'œuvrer dans le combat pour la justice et le progrès social, comme avocat et comme militant communiste.

Il devient en 1965, conseiller municipal de Paris puis conseiller général de la Seine ; mandats locaux – il est également membre du Conseil régional d'Ile-de-France – qui trouvent très vite à se doubler d'un mandat national puisque Charles LEDERMAN sera, dix-huit ans durant, sénateur du Val-de-Marne.

Dans l'exercice de ces différentes charges électives, son intégrité, sa ténacité, sa haute compétence et son dévouement infatigable feront de lui un homme et un élu unanimement respecté, bientôt élevé Juge titulaire de la Haute Cour de Justice.

Ses qualités intellectuelles et son autorité morale s'imposaient naturellement dans tous les combats qu'il embrassait :

Défense des libertés publiques et constitutionnelles, qu'il s'agisse de dénoncer les atteintes faites au droit de grève ou de requérir la disparition des juridictions d'exception.

Vigilance redoublée quant à la pluralité et au respect du droit à l'information pour les media radio-télévisés.

Il s'engage avec force aux côtés de BADINTER dans la grande campagne en faveur de l'abolition de la peine de mort.

Il est le premier parlementaire à proposer le projet de loi (bien avant 1990) qui sanctionnera, dans le cadre d'un renforcement général de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, la contestation publique de crimes contre l'humanité.

Vice-président du groupe communiste au Sénat, Charles LEDERMAN a mis toute la force de ses convictions au service de ses idéaux, au seul bénéfice – dira-t-il – de ce « *rêve de fraternité et de justice que je porte dans mon cœur* ». Son engagement au sein du *Parti communiste* n'a jamais failli. Son honnêteté, sa rectitude, son sens de l'honneur, sa loyauté, cette capacité qui était la sienne d'embrasser avec virtuosité les grands enjeux de notre temps lui ont valu la considération de tous les siens, et bien au delà.



Intervention de **MME. CATHERINE VIEU-CHARIER,**

Adjointe au Maire de Paris

*chargée de la Mémoire et du Monde combattant*

Homme de fidélité, il fut, enfin, un homme de paix. Un homme engagé avec constance pour la réconciliation israélo-palestinienne. Car Charles LEDERMAN avait au fond du cœur cette certitude qu'un jour, les palestiniens obtiendront un Etat, aux côtés de l'Etat d'Israël, pour deux peuples, deux états, une paix.

Cet homme nous a légué un idéal de courage, d'espoir et d'audace. Un homme qui manifesta la plus simple et la plus grande des vertus : celle d'avoir été au rendez-vous de tous les combats pour les plus faibles, les plus opprimés.

Il était, je le rappelle, décoré de la médaille du Combattant volontaire de la Résistance, médaille de la France Libérée, Croix de guerre avec étoile d'argent, et chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Pour l'ensemble de ces combats, et son souci constant pour les opprimés, qu'il me soit permis ce matin d'exprimer – en présence des siens – la fierté des Parisiennes et des Parisiens.

*fin*